



## INFORMATIONS RELATIVES AUX CONCOURS ITRF SESSION 2026

### Informations générales :

- **Les inscriptions aux concours ITRF de droit commun internes et externes, ainsi que les examens professionnels d'avancement de grade nationaux, des catégories A, B et C de la session 2026 sont ouvertes du mercredi 8 avril 2026 (12h00 - heure de Paris) au mercredi 6 mai 2026 (12h00 - heure de Paris) sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

Les candidats ont pour instruction d'imprimer eux-mêmes leur dossier une fois leur inscription validée sur le site. Ils auront la possibilité de le réimprimer à tout moment avant la fermeture du serveur d'inscription à l'aide de leur numéro de candidat et de leur code secret.



**La date limite d'envoi des dossiers de candidature (par courrier en recommandé simple) aux centres organisateurs correspondants est fixée au mercredi 6 mai 2026 (minuit, cachet de la poste faisant foi). L'adresse à laquelle envoyer son dossier d'inscription figure sur la 1<sup>ère</sup> page de ce dernier.**

### Calendrier prévisionnel des concours de droit commun et examens professionnels ASI (repyramidage) :

#### 1/ Calendrier des épreuves :

- **Concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, assistants ingénieurs) :**
    - Epreuve(s) d'admissibilité : **au plus tard le jeudi 16 juillet 2026**
    - Epreuve(s) d'admission et publication des résultats : **au plus tard le lundi 26 octobre 2026**
    - Saisie des vœux d'affectation par les lauréats : **du jeudi 29 octobre 2026 au mercredi 04 novembre 2026**
    - Impression par les lauréats de leur avis d'affectation et enregistrement de leur affectation : **du vendredi 20 novembre 2026 au lundi 30 novembre 2026**
    - Date limite de retour par les candidats des avis d'affectation cat. A à la DGRH C2-2 : le **mardi 1<sup>er</sup> décembre 2026**
  - **Concours de catégorie B (techniciens de recherche et de formation) :**
    - Epreuve(s) d'admissibilité : **au plus tard le jeudi 11 juin 2026**
    - Epreuve(s) d'admission et publication des résultats : **au plus tard le vendredi 3 juillet 2026**
    - Envoi des avis d'affectation aux lauréats : dès le concours terminé : **au plus tard le mercredi 8 juillet 2026**
  - **Concours de catégorie C (adjoints techniques de recherche et de formation) :**
    - Epreuve(s) d'admissibilité : **au plus tard le jeudi 11 juin 2026**
    - Epreuve(s) d'admission et publication des résultats : **au plus tard le vendredi 3 juillet 2026**
    - Envoi des avis d'affectation aux lauréats : dès le concours terminé : **envoyés par les services du rectorat**
  - **Examens professionnels exceptionnels d'accès au corps des assistants ingénieurs (ASI) / catégorie A (repyramidage ITRF) :**
    - Epreuve(s) d'admissibilité : **au plus tard le vendredi 16 juillet 2026**
    - Epreuve(s) d'admission et publication des résultats : **au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026**
- les promotions des lauréats prennent effet rétroactivement au **1<sup>er</sup> septembre de l'année au titre de laquelle le recrutement est organisé** (soit, pour la session 2026, le 1<sup>er</sup> septembre 2026) ;
  - les lauréats sont promus dans l'établissement dans lequel le poste a été ouvert et ne participeront pas à la procédure dématérialisée d'affectation sur LAUREAT-IT et RESULT-IT dans la mesure où ne peut être sélectionné qu'un seul établissement d'affectation dans le cadre de l'inscription sur WebITRF.

## 2/ Prise de fonctions :

- Lauréats des concours de **catégorie A** inscrits sur liste principale : **nomination et prise de fonctions → le mardi 15 décembre 2026**.
- Lauréats des concours de **catégorie B** inscrits sur liste principale : **nomination et prise de fonctions → le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026**.
- Lauréats des examens professionnels ASI (**catégorie A**) inscrits sur liste principale : **nomination et prise de fonctions → le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026**.

Comme pour les sessions précédentes, plusieurs documents particulièrement importants ne feront plus systématiquement l'objet d'un envoi postal de la part des centres organisateurs de concours et examens professionnels ITRF (convocations aux différentes épreuves, relevés de notes, décision de la commission nationale d'équivalence). L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance du suivi de leur dossier sur internet (« **suivi détaillé des candidatures** ») et de la consultation régulière de leur **messagerie électronique** saisie au moment de leur inscription.

### Liens et contacts utiles

#### ■ **Conditions, inscriptions et informations générales :**

Site du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

REFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (REFERENS III) :

<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/>

#### ■ **Se préparer aux concours ITRF et examens professionnels exceptionnels :**

Site du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24799/se-preparer-aux-concours-f.html>



**Pour toute question relative à l'organisation des concours ITRF à l'UPJV :**

Privilégiez l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante :  
[concours-itrf@u-picardie.fr](mailto:concours-itrf@u-picardie.fr)